

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XXXX



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
50, Rue Basse, 50

—
1930



CHAMPAGNE-sur-OISE

On lit dans le Dictionnaire d'Expilly, publié en 1764 :

« Champagne dans le Beauvaisis, au gouvernement général de l'Isle de France, diocèse de Beauvais, Parlement et Intendance de Paris, Election de Senlis. On y compte 121 feux. Cette paroisse est située sur la rive droite de l'Oise, à 5 lieues O.S.O. de Senlis, à une demi-lieue N.N.E. de l'Isle-Adam, et à 6 lieues S.S.E. de Beauvais. »

En 1331, il s'y trouvait 110 feux, et d'après le Dictionnaire des Postes, un peu avant 1914, 600 habitants.

La Grande Encyclopédie signale qu'il s'y trouve une église du XIII^e siècle. Viollet-le-Duc en parle dans son Dictionnaire d'architecture : « Petite église d'un excellent style, construite au XIII^e siècle. » De nos jours, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le savant professeur d'archéologie, l'a fort admirée, et la photographie en a reproduit l'extérieur et l'intérieur ainsi que les parties les plus remarquables.

En 627, l'abbaye de Saint-Denis reçut du roi Clotaire des terres dans le Beauvaisis, et en 635 Dagobert qui est regardé comme le fondateur de la puissante et illustre abbaye, ajouta au don de son père d'autres terres dans le Chamblinois, entre autre : « *Campania villa in pago Camliacensi* », Champagne, au pagus de Chambly. Le village porte ce même nom au XI^e siècle et nous y trouvons des seigneurs dont le patronyme est le même : *Simon, Eudes, Gautier de Champagne* en 1170 et 1173. En 1190, *Adam de Champagne*, clerc, qui avait donné aux Cisterciens du Val-Notre-Dame, six arpents de pré au-dessous de Champagne et une maison au même lieu. Philippe de Beaumont abandonne à ces religieux les droits de justice qu'il avait sur cette maison, de même que le champart des prés auxquels il ajoute trois autres arpents. Il y eut en 1190 un *Thibaud de Champagne*, sans doute différent d'un personnage du même nom, chevalier aux gages d'Alphonse de Poitiers, père de Saint-Louis. Douët d'Aroq confond ces deux Thibaud.

En 1207, *Arnoul de Champagne* ayant engagé à l'église de Beauvais le produit d'une dime, son oncle, Jean de Beaumont s'en porta garant. Ce dernier eût un rôle magnifique à Bouvines, en juillet 1214. Il avait emmené avec lui vingt de ses chevaliers, — tout autant que son beau-père, Guillaume de

(1) Communication faite à la Société du Vexin par M. l'abbé de Launay quelque temps avant son décès.

Garlaude et l'illustre Mathieu de Montmorency. Or, parmi les chevaliers de Jean de Beaumont se trouvaient ses neveux, ADAM et EUDES de CHAMPAGNE et sans doute aussi ANSOULD, ARNOULT et le vieux THIBAUD DE CHAMPAGNE.

Dans le testament que fit en 1221 Jean de Beaumont alors gravement malade, on voit qu'il avait des biens à *Cuimont*, *Coctus Mons*, de même que son neveu ADAM de Champagne, fils d'Alice de Beaumont. Il laissait plusieurs terres à PIERRE de Champagne, auquel il donnait en fief la mairie de Champagne. Le 13 mars 1223, Jean de Beaumont mourut sans laisser de postérité. La race des comtes de Beaumont s'éteignait avec lui après deux cents ans d'existence. Sa succession tombait en ligne collatérale à Thibaud d'Ully, fils d'Yves de Beaumont, cousin germain du défunt et avoué d'Ully pour l'abbaye de Saint-Denis. Le mois qui suivit la mort de Jean de Beaumont, en avril 1223, Philippe-Auguste acheta de Thibaud de Beaumont, dit d'Ully, le comté de Beaumont, avec une quinzaine de localités parmi lesquelles *Champagne*. Dès lors la contrée devint pour Louis VIII, roi dès 1223-1224, après la mort de son père, et surtout pour Louis IX (Saint-Louis), un lieu de prédilection (1) objet de la munificence royale, dont bénéficièrent surtout les Cisterciens : l'ancienne Abbaye du Val Notre-Dame, puis bientôt les fondations nouvelles des Abbayes de Maubuisson, de Royaumont et celle des Religieuses Cisterciennes de Saint-Antoine de Paris, qui allaient devenir les Dames de Champagne-sur-Oise.

C'est surtout dans le Cartulaire de Saint-Antoine des Champs de Paris, où Douët d'Arcq avait déjà, en 1855, puisé bien des renseignements sur *Champagne*, que j'ai trouvé toutes ces notes historiques. Et, soit dit en passant, sans les Cartulaires et Censiers de nos vieilles abbayes, que saurions-nous sur bien des points de notre histoire nationale et sur nos histoires locales ? Peut-on, sans étonnement, lire ce qu'écrivait aux citoyens des Administrations Départementales, François de Neufchâteau, de son vrai nom Nicolas François, le 26 Germinal An 7 de la République une et indivisible : « L'ouvrage d'Expilly, très étendu, n'a été porté à plusieurs tomes in-folio que parce qu'il contient le fratras de la féodalité et de la superstition. Ce sont des décombres de l'ancien régime qui ne nous intéressent plus. Nous n'avons plus besoin de connaître les abbayes, les fiefs et les blasons. » (2)

En vue de fonder à *Cuimont* l'abbaye qui s'appela *Royaumont*, Saint-Louis fit plusieurs acquisitions qu'il donna à ces religieux Cisterciens. Entre ces acquisitions, signalons surtout celle d'une grange que lui céda en 1228 la prieure de Boran contre des biens à *Bernes* et celle de quatre arpents de pré en échange desquels ADAM de Champagne, neveu de Jean de Beaumont, reçut du roi une rente annuelle de 60 sous par. sur le péage de Beaumont.

Bientôt, à côté du monastère de Royaumont, s'éleva une belle église à la construction de laquelle Saint-Louis travailla de ses propres mains. Elle fut consacrée en 1235, deux ans après celle que le même roi avait fait bâtir à

(1) En 40 ans, s. Louis se trouve quinze fois à Beaumont.

(2) Arch. Nat. F⁷ 7558. Dossiers R¹ 529.

Paris pour les Cisterciennes de Saint-Antoine, nos futures Dames de Champagne.

Si maintenant nous nous demandons quel fut l'architecte de Maubuisson, de Royaumont, de Saint-Antoine des Champs et de Champagne devenu domaine royal, il faut nous rappeler que l'architecte favori et le maître d'œuvres de Saint-Louis, était Pierre de Montreuil, celui que sa pierre tombale qualifia : *doctor latomorum*. « le docteur des maçons », c'est-à-dire le maître des maîtres de son temps. Par un argument *a priori*, sachant que l'usage constant était de confier au maître des œuvres du roi tout ce qui rentrait dans ses attributions et dépendait de l'office que lui avait donné le souverain comme un fief quelquefois héréditaire, — nous voyons par les comptes du Trésor que toute entreprise de travaux de maçonnerie ou de charpenterie, réparations, transformations de monuments, constructions de nouveaux édifices, surtout les églises, sur le domaine du roi, s'effectuait au compte personnel du souverain et par les soins de son maître des œuvres et des autres maçons jurés du roi.

A posteriori, l'examen attentif de l'église de Champagne confirme ce que nous avançons. On aperçoit, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, des détails qui se retrouvent à Saint-Germain des Prés, à Saint-Denis, à Saint-Martin-des-Champs, à Royaumont, à Saint-Germain-en-Laye, et une dizaine d'années plus tard, de 1242 à 1248, à la Sainte-Chapelle de Paris. C'est le cas de rappeler le mot de la Bible : « Lapidés clamabunt. », les pierres proclament le nom de celui qui les travailla : *Pierre de Montreuil*.

Dans les Comptes du Trésor de l'année 1234, nous voyons figurer les concierges des maisons royales d'Asnières et de Beaumont, XII deniers par jour à chacun. Et à la suite, un infortuné qui avait eu la jambe brisée dans la carrière de Royaumont et auquel il était attribué chaque fois VI deniers, puis le gardien de la prison royale de *Champagne* qui reçoit XX sous. Le compte se termine par la mention d'une somme considérable, LXI liv. VII s. II den. *pro operibus*, c'est-à-dire pour les constructions, sans doute celle de Royaumont. Ce qui nous porte à croire qu'il faut placer la construction de l'église de Champagne peu après celle de Royaumont achevée en 1235, c'est qu'au compte du Trésor de 1239, il est parlé de la réparation d'un calice de la chapelle de *Champagne-les-Beaumont*, de l'ornementation de cette chapelle, et du chapelain qui recevait, comme tous les chevaliers et officiers royaux, une somme pour sa tenue, *pro roba*, c'est-à-dire LV sous. Il est évident que cette chapellenie était établie par le roi dans l'Église de Notre-Dame de Champagne, puisque le monarque en payait le titulaire. Le curé de Champagne lui-même percevait du Trésor une somme de V sous — *pro toto*, — comme on le voit dans un Compte de 1285.

Pour revenir à 1238, c'est à peu près à cette date que, au mois de septembre, Alixe de Neuville donna aux religieuses de Saint-Antoine-des-Champs, une vigne d'un arpent et demi, nommée la *Vigne dame Aye* au terroir de *Champagne*. Pendant deux ans, Raoul de Groslay, clerc, en percevait les fruits, et plus tard, d'après l'avis de Henri de Groslay, frère de la donatrice, il pourrait tout laisser aux dites religieuses.

En 1240, Rely de Mareuil, concéda la main morte pour cette donation de feue Alix de Villeneuve-aux-Bois, *Pierre de Champagne*, prévôt, le reconnut devant l'Evêque de Beauvais, et lui-même, quatre ans plus tard, fit l'abandon à Saint-Antoine-des-Champs des neuf deniers de cens qu'il prenait sur la dite *Vigne dame Aye*. Cette donation faite à l'intention de ses épouses successives, Alice et Mathilde, afin d'obtenir, pour elles comme pour lui-même, part aux prières et bonnes œuvres de Saint-Antoine des Champs.

Ces mêmes Cisterciennes de Paris reçurent quelques mois plus tard, en octobre 1244, d'Eudes, chapelain du roi à *Champagne*, deux pièces de vigne sises, l'une au lieu dit *Morchet*, dans la censire du roi, l'autre sise au lieu dit *le Rú*, dans la censire d'Adam du Périer. Cette donation par le dit chapelain faite en vue de fonder son anniversaire, au monastère desdites religieuses de Saint-Antoine-lès-Paris.

Dans la ratification de la donation précédente, 6 décembre 1248, par l'Official de Beauvais, la vigne sise au *Rú*, à Champagne, est dite tenir d'une part à *Robert de Luzarches*, et d'autre à Gautier de Butry, et devoir un denier de cens annuel à Adam dou Périer, de Champagne, et à Richeut, sa femme.

L'année suivante, en 1249, Dreux de Charz en Vexin et Eve sa femme, fille de Richeut du Périer, donnent le quint d'une pièce de vigne aux Cisterciennes de Saint-Antoine-des-Champs. Cette vigne, sise au lieu dit *Néel*, à Champagne, tenait d'une part à celle de ladite Richeut, et d'autre à la vigne de Guérin de Croi, bourgeois de Chambly. *Gautier, Adam et Alis*, enfants de Richeut, donnèrent leur approbation.

Arrêtons-nous un instant sur le nom de ce *Robert de Luzarches*, d'une famille différente certainement de celle des Beaumont, dont une branche prit ce nom, tandis que les deux autres prirent, l'une le nom de Clichy (Clichy-la-Garenne) et l'autre celui de Sainte-Geneviève.

Toutefois, je dirai que je trouve en 1243 au Cartulaire de Saint-Denis, ce même *Robert de Luzarches* prévôt de Beaumont, présidant avec Etienne, le concierge de Saint-Germain-en-Laye, à l'élection des messieurs à Maffiers, au nom de l'abbaye de Saint-Denis.

Les de Luzarches firent de nombreuses fondations à Saint-Martin-des-Champs à Paris. On trouve à Saint-Denis, parmi les propriétaires, en 1190, Hugues de Lusarches, chevalier, et parmi les pensionnaires de l'abbaye : M^{re} Hugues de Lusarches, x livres ; ce qui est l'équivalent de ce que recevait en même temps (année 1230), M^{re} Pierre de Montreuil, maître d'œuvre de l'abbaye. Alain de Lusarches, lui, ne recevait que x deniers. Etait-ce des parents du fameux architecte d'Amiens, Robert de Lusarches, mort en 1222, — « de cette femme pauvre et noble » Marguerite de Lusarches, qui recevait du Trésor royal en 1239, une aide de 40 sous parisis. (1)

En avril 1251, Guillaume de Persan, chanoine de Langres et seigneur de Persan, donne à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs, deux arpents de vigne

(1) Recueil des Hist. de la France, t. XXII, p. 602.

Cart. de Saint-Denis et Comptes de la Commanderie de S. Denis.

sis à Champagne, tenus de lui par *Repaud de Champagne*, chevalier, et avant lui par feu *Jean le Berchier*.

Ce dernier nom mérite, je crois, d'être souligné ; le personnage le plus connu de ce nom est l'architecte de Notre-Dame et de Saint-Nicaise de Reims, dont une rue de cette ville garde le nom, toujours dans sa forme moyennageuse : *Hüe li Berchier*, c'est-à-dire Hugues le Berchier. Parmi ses homonymes on trouve, en juillet 1266, *Jean le Bergier*, bailli de Pontoise, qui fait l'estimation d'une terre à l'abbaye de Saint-Denis ; (1) en février 1287, Jean le Berchier était redevable de trois sous parisis pour un quartier de plantes à Garges, lieu dit « la Voie des Vignes », qu'il avait acheté au Prieur de l'Abbaye de Saint-Denis. (2)

Le Cartulaire des Mathurins signale déjà en 1267 un Pierre Chevalier, alors représenté par Jeanne, sa veuve, pour une censive qu'avait eue à Fontenay-les-Louvres, feu Pierre Chevalier, dit le Berchier. (3)

Quoiqu'il en soit de cette parenté, un double homonyme de l'architecte de Reims : *Hue le Berchier*, foulon, était paroissien de Saint-Gervais à Paris, en 1292 et 1300.

Revenons à Champagne où, au mois de juillet 1254, Pierre de Nully (sans doute Neuilly-en-Thelle), curé de Notre-Dame de Chambly, fait à Saint-Antoine-des-Champs, donation d'un manoir qu'il avait acquis à *Champagne* avec un demi-arpent de vigne près le Moûtier, c'est-à-dire l'église, lequel avait appartenu à feu *Adam du Périer*, plus un arpent de vigne du terroir nommé *Aneel*, quatre arpents de terre arable au *Champ-Renier*, près des *Plantcs*, un arpent de pré à côté de la *Mardelle*, un autre arpent contigu au *Pré Girard*, vingt-cinq sous de menus cens et trois hostises mouvant du fief du Roi, et en surplus le champart de trois arpents de terre arable sis entre le bois et les vignes.

Saint Louis, au mois d'avril 1255, confirma cette importante donation par une charte datée de Paris. C'est à cette époque, entre 1255 et 1264, qu'il faut placer la possession par Guiard du Four et Dreux de Vémars, d'un manoir qui fut ensuite la propriété de *THIBAUD de Champagne* et qui, après la mort de celui-ci, survenue en 1263, appartenait à ses neveux : *JEAN DE CHAMPAGNE*, chevalier, *HENRI*, son frère, dit de Belle-Eglise, et *ROBERT*, aussi son frère, tous deux écuyers. (4)

Dame Jeanne de Soisy, veuve dudit Thibaud avait reçu de celui-ci pour son douaire des biens considérables au terroir de Champagne, et qui devaient après la mort de Jeanne revenir à ses dits neveux *Jean, Henri et Robert*.

Nous ne ferons pas la longue énumération de ces biens sur lesquels vingt-

(1) Arch. N. LL 1157, p. 677.

(2) Bibl. Nat. f. latin 5415, p. 405.

(3) Arch. N. LL 1154, p. 49.

(4) Ces personnages déclarent, en juillet 1264, qu'ils ont, par le décès de Thibaud de Champagne, un manoir sis à Champagne, qui fut à feu Guiard du Four et à Dreux de Vémars.

trois bourgeois avaient des tenures. Parmi ceux-ci on rencontre des noms suggestifs comme ceux, par exemple, de *Jean*, de *Robert* et de *Thibaud de Montigny*, auxquels il faut ajouter en 1269 *Pierre de Montigny*, peut-être apparentés à ce *Galon de Montigny* qui contribua dans la journée de Bouvines à dégager Philippe-Auguste en péril.

Le nom de Raoul de Presle rappelle celui du conseiller de Charles VII, ce Raoul de Presles, fils d'un autre Raoul, clerc du roi Louis X qui, lui-même était fils d'un Raoul de Presles, originaire de Laon, d'après le Moréri.

Toutes les possessions de la veuve et des neveux de Thibaud de Champagne étaient dans la mouvance du roi. D'après son testament, le quint de ses biens devait être vendu aux religieuses de Saint-Antoine auxquelles il avait accordé, en pur don et en main-morte un demi-arpent appelé le « Jardin » qui fut jadis (1) « *As Muez* » et qui était sis en *Genais*, à Champagne.

Le même mois de Juillet 1264, les exécuteurs testamentaires de Thibaud de Champagne, dont l'anniversaire fut fixé au 2 janvier, au monastère cistercien du Val Notre-Dame, constatent la vente faite par ses héritiers. Ces exécuteurs étaient : Frère Jean, abbé du Val, Frère Guillaume de Montjavoult, cellier, et Jean de Mailly (ou Marly) dit Pilet, chevalier. (Joannes de Mallyaco.)

En mai 1264, *Pierre dit Foutiaus*, et *Jean dit la Guardiars*, prévôts de Beaumont (ils sont cités dans la liste de Douët d'Arcq qui les nomme Pierre Foutel et Jean Le Guesdier), les dits prévôts de Biaumont-seur-Ayse, font savoir que *Laurens de Neuve Rue*, de Champagne, et *Marie*, sa femme, ont vendu aux Religieuses de Saint-Antoine-lès-Paris, pour 16 sous parisis, un arpent de pré entre la ville de Champagne et l'yaue de Ayse, arpent que les dits époux tenaient à moitioerie, desdites religieuses, et qui était contigü au pré de la Mérie qui fut jadis Nicole du Moutier.

La quittance de l'achat de la ferme de Champagne par Saint-Antoine-des-Champs est du mois de juin 1265 et montre que les Religieuses payèrent aux vendeurs 290 liv. parisis.

C'est avec les 1500 livres tournois données au monastère par Blanche de Pacy lors de son entrée en religion que l'Abbaye put acheter le manoir et des terres à Champagne, et aussi à Savigny, à Presles, un pressoir à Montreuil-sous-Bois, etc...

Le jeudi avant les Rameaux de la même année 1265, *Jean dit Fauvel*, de Champagne, écuyer, avait de son héritage, trois arpents et demi de terre arable couverts de blé sis à Champagne, en une pièce entre le chemin de Persan et celui de Beaumont, contigü à la couture de *Jean de Champagne*, chevalier, qui les tenait en fief d'Enguerrand de Flélu, (2) chevalier. Ces trois arpents et le blé qui les couvrait furent vendus à Saint-Antoine-des-Champs. Au mois d'avril suivant, 1266, Enguerrand de Flélu et Jean de l'Isle, chevaliers, ratifièrent cette vente dont ils accordèrent la main-morte. Lesdits

(1) *Az Muez*. Il y a eu en 1292 à Paris, une famille *Aus Moues* dont Emmeline *Aus Moues* (taille de 1292, p. 106).

(2) *Flélu* est sans doute le même nom que celui de *Robert de Frelleu*, moine et profès de S. Léonor de Beaumont.

trois arpents mouvaient en second du fief d'Enguerrand et en troisième du fief de Jean de l'Isle.

On voit par tout ce qui précède, que les Cisterciennes de Saint-Antoine de Paris avaient depuis trente ans par des donations et des achats de terre à Champagne, pu constituer une importante seigneurie qu'elles nommèrent le fief de Saint-Antoine, comme elles avaient fait pour le Petit-Montreuil à Montreuil-sous-Bois, que l'on nomma aussi tantôt fief de Saint-Antoine, tantôt fief de *Montereau*, nom qui demeure encore aujourd'hui dans le département de la Seine.

Depuis la mort de Constance, comtesse de Saint-Gilles, sa tante et sa marraine, Philippe - Auguste avait donné Montreuil aux Garlandes qui y séjournèrent avec les Grandpré, en 1203. Jean de Beaumont y eut un fief du chef de sa femme Jeanne de Garlande, et fort dévoué aux Cisterciens, comme nous l'avons vu pour les biens qu'il donna aux religieuses de Saint-Antoine-des-Champs, sur ses terres de Beaumont et de Champagne. Il avait donné de même à l'Abbaye du Val Notre-Dame une rente de 10 livres à prendre au cens de Montreuil.

C'est au Petit-Montreuil, lieu natal de l'illustre architecte de Saint-Louis, que nous retrouvons, parmi plusieurs *de Montreuil*, chevaliers, écuyers ou simplement marchands, doyens de la décanie civile de la région, plusieurs personnages connus par leurs biens de Beaumont et de Champagne. Par exemple *Pierre de la Cengle*, qui, avec *Sédile*, sa femme, avait vendu à Saint-Antoine-des-Champs des biens situés à Champagne et à Beaumont, comme cela résulte d'un rapport fait au roi en 1261. Ces de *La Cengle* qui figurent à l'Obituaire de Saint-Léonor de Beaumont, avaient aussi à Montreuil-sous-Bois une vigne qu'ils vendirent aux Religieuses de Saint-Antoine-des-Champs, en avril 1277.

Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis 1267, *Jeanne de Soisy*, veuve de *Thibaud de Champagne* en 1263, ainsi que nous l'avons vu, avait épousé un autre chevalier, *Guillaume* dit *Eschalaz* de Montreuil avec lequel elle vivait à Montreuil sans doute, puisque cette même année 1267, au mois d'août, elle cède aux Religieuses de Saint-Antoine, du consentement de Guillaume, maintenant son mari, ce qu'elle avait à *Champagne*, c'est-à-dire le manoir qui fut à Thibaud, son premier mari, une grande salle, une petite salle, un pressoir, une grange et de petites étables derrière, une cave (bovam) et une cour, des vignes et des prés, à l'exception des fiefs, du champart et d'une obole de cens sur la mesure Guillaume-le-Noir sise à Champagne, (on sait que *measure* veut dire habitation, souvent composée de plusieurs corps de bâtiments). Jeanne de Soisy touchera de ce fait 20 livres de rente annuelle des Religieuses qui auront dorénavant à Champagne l'ancien manoir cité par la suite sous le nom de *Maison Saint-Antoine*.

Jeanne de Soisy survécut vingt ans à son premier mari ; quant au second, qui n'est pas nommé dans le testament de Jeanne, il semble qu'il était mort, et qu'alors ses biens personnels appartinrent à Pierre dit Eschalaz de Montreuil pour passer à Oudart de Maubuisson, chevalier, seigneur de Rippe-

Haute, lequel eut de grandes difficultés avec les Cisterciennes au sujet de ses biens du Petit-Montreuil.

En 1269, les Cisterciennes reçurent de *Pierre de Champagne*, chevalier, fils de feu *Renaud*, aussi chevalier, deux deniers de cens, un septier d'avoine, une mine de blé et deux chapons à prendre annuellement sur un arpent de terre sis au Mesnil-Saint-Denis, proche Beaumont, au lieu dit le *Néflier*. Jacques de Morangle et Jean son fillâtre tenaient la moitié de cet arpent dont Jean Cendal avait un quart et Hervé de la Ruelle l'autre quart. Le tout était dans la censive du roi. *Guiot de Champagne*, frère dudit Pierre, approuva cette donation dont il se porta garant devant le prévôt royal de Beaumont.

Cette même année 1269, *Nicolas*, aliàs *Colard de Champagne*, écuyer, fils du défunt prévôt de Champagne, vendit aux mêmes religieuses, moyennant 30 francs, le reste d'une pièce de vigne dont il leur avait donné le quint. Cette vigne sise au-dessous de la vallée de Chambly, était contigüe d'une part à la vigne de *Pierre L'usurier*, de Chambly, et d'autre part à la vigne des enfants de *Sergy* (1), dans la censive de Monseigneur *Jean de Champagne*, chevalier, et de ses frères. Ceux-ci approuvèrent ladite vente.

Au mois de mars 1269, *Jean de Champagne*, chevalier, du consentement de Jeanne, sa femme, vendit aux Cisterciennes de Saint-Antoine, pour 64 liv., six arpents moins un quartier de terre arable sis en deux pièces, au terroir de Champagne, dont quatre arpents et trois quartiers d'un seul tenant, à la voie de Persan, faisant partie d'une pièce appelée les Dix-Arpents, contigüe à la terre de Pierre Foutel de Chambly, d'une part et à la terre de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, d'autre part. Robert de Montigny tient les deux autres arpents. Un arpent, sis au dessous des Plantes-Colard, entre la terre de Saint-Antoine et celle de Robin, l'écuyer (sans doute *Robert de Champagne*, frère du chevalier Jean), était compris dans cette vente.

Au mois de décembre 1269, le même *Jean de Champagne*, en raison de l'entrée de sa fille à Saint-Antoine-des-Champs, donne à ce monastère trois arpents de terre arable entre Champagne et Persan.

Encore, en décembre 1269, *Jean de Champagne* vendit aux mêmes religieuses pour 50 liv. trois arpents de terre arable avec les fruits qui s'y trouvaient alors. Ces trois arpents contigüs d'une part à la voie de Persan et d'autre part à la terre qui fut Ade, fille d'Eve.

*
**

D'après le Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise la terre que cet établissement possédait à Champagne, était voisine de la prison royale, dont le transfert fut décidé en 1270 par les lieutenants du royaume, Mathieu de

(1) Un *Thibaud de Seugy*, chevalier, avait été l'un des exécuteurs testamentaires de Jean de Beaumont en 1221 et vivait en 1223. Ne serait-ce pas le père de ces enfants de *Sergy* ? *Seugy* est situé au nord du canton de Beaumont.

Vendôme, abbé de Saint-Denis et Simon de Nesle. La nouvelle prison fut construite à Beaumont par maître Eudes de Montreuil, maître maçon des œuvres du roi. C'est ce personnage qui eut la survivance des offices de Pierre de Montreuil à Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés. (1)

Il habitait à Paris, rue Saint-Sulpice, en 1271. Il construisait avec M^{re} Raoul de Montreuil, son fils, deux tourelles aux murailles de Saint-Germain-des-Prés en 1278. Il fit en 1280, à Saint-Germain-des-Prés, l'acquisition d'un jardin qui avait appartenu à Henri de Cachan, — jardin situé près le Collège de Saint-Denis, auquel, sur les ordres de Mathieu de Vendôme, il fit plusieurs constructions. — En 1285, il figure au Compte du Trésor royal pour ses gages de maître des œuvres du roi, et à ce titre il travaille la même année au monastère de Longchamps. Les Religieux de Saint-Denis lui avaient concédé un vignoble à *Mours* que ses héritiers possédaient encore en 1296.

(*Cartul. de Saint-Denis* LL 1157 p. 163-726. *Rec. des hist. de la France* t. xxii, 643).

Il est encore fait mention d'Eudes de Montreuil aux Comptes de la Trésorerie de Saint-Denis et dans les divers Cartulaires de Saint-Germain-des-Prés. Eudes mourut en 1289 et eut pour survivancier son fils, Raoul de Montreuil, de telle sorte que de 1229 à 1304, Pierre, Eudes et Raoul se succèdent sans interruption.

*
**

Au mois d'août 1271, Pierre Foutel et Jehan Le Guesdier, prévôts de Biaumont-sur-Ayse, certifient que Colard, prévôt de Champagne et Jeanne sa femme ont vendu pour 17 liv. aux Religieuses de Saint-Antoine, la sixième partie d'un pré sis à la Noue des Pomiaux à la prairie de Champagne.

En avril 1278, *Jeanne de Soisy*, jadis femme de Mgr *Thibaud de Champagne*, vend aux mêmes religieuses pour 13 s. parisis, un demi arpent de vigne au lieu dit *Genois*, tenant d'une part à Adam de Chaillis, en la mouvance de Saint-Antoine-des-Champs de Paris. (2)

En 1284, le vendredi après Quasimodo, maître *Gautier*, curé de l'église de *Champagne*, au diocèse de Beauvais, et *Jean de Champagne*, chevalier, exécuteurs avec M^{re} *Raoul*, chapelain de Champagne, prêtre, du testament de feu *Jeanne de Soisy* (de *Saisiaco*), jadis femme de Mgr *Tibaud de Champagne*, chevalier, affirmèrent que dans son testament, ladite défunte avait ordonné la vente et la distraction de tous ses biens, meubles et immeubles,

(1) On suit ses travaux de 1248 à 1289 : en Palestine, de 1248 à 1253, à Acre, à Jaffa et Césarée. A Paris, il travailla pour différentes églises après 1253.

(2) Il n'est pas fait mention, dans l'acte de consentement de Pierre dit Eschalaz, de Montreuil, second mari de la vendeuse, ce qui laisse supposer que celui-ci était mort.

pour le paiement de ses dettes et de ses legs. En conséquence, ils vendirent aux Cisterciennes de Saint-Antoine, pour 21 s. par. trois quartiers de vigne au lieu dit *Genais*, à *Champagne*, dans la censive desdites religieuses de *Saint-Antoine*. Ces vignes en deux pièces, dont l'une contenant un demi arpent était d'une part contigüe à la *Fontaine de Bellay* et d'autre part aux murs de la maison desdites religieuses. L'autre pièce contenant un quartier, était chargée, outre le cens, de vi deniers comme la précédente pièce, en quatre setiers et demi de vin de rente annuelle dûs à *Jeannot*, fils de ladite Dame Jeanne. Cette dernière pièce était contigüe à la vigne du curé de *Champagne*, Maître *Gautier* et Mgr *Jean* promirent de faire ratifier cette vente par le susdit M^{re} Raoul.

En janvier 1286, *Guillaume Houssiau* de Chambly et *Isabiau* sa femme, déclarèrent devant Adam de Bernes et Jean de Senlis, bourgeois de Biaumont, auditeurs especialement établis du commandement du Roy et de celui de *Gautier Bardin*, bailli de Vermandois, que pour leur profit faire, ils avaient vendu aux Religieuses de *Saint-Antoine-des-Champs-lez-Paris*, pour 20 livres tournois, trois quartiers de vigne qu'ils avaient en *Tesson*, du propre de ladite *Isabelle*, séant dessus le *Rû-aux-Larons*, joignant d'une part la vigne de *Richard-le-Plastrier* et d'autre part à la vigne de *Pierre de Montigny*, dans la censive desdites religieuses.

Une charte d'*Hugues de Crusy*, prévôt de Paris, datée du mercredi 11 mars 1326, nous apprend que *Simon le Pellé*, fruitier Madame la Royne, fit un échange avec les mêmes religieuses auxquelles il céda une pièce de vigne sise dans leur mouvance, au terroir de *Champagne*, tenant d'une part à ladite Abbesse et d'autre part à *Garnier Raoul*; ledit *Simon* reçut en compensation une autre pièce de vigne, au même terroir de *Champagne*, tenant d'une part à lui-même et d'autre part à *Giles du Marès*.

En décembre 1349, le Doyen de *Presles* notifie que *Guillaume*, dit *Loublayer*, et *Marie* sa femme, ont vendu aux Religieuses de *Saint-Antoine* une pièce de vigne qui fut jadis à *Dreux de Charz* et à *Eve* sa femme, sise au terroir de *Champagne*, lieu dit *Aneel*.

Le 14 mai 1374, *Raoul Joye*, bailli ès Comtés de Valois et Beaumont, commissaire député par M. le duc d'Orléans sur le fait des amortissements des acquisitions nouvelles faites par les gens d'Eglise audit Bailliage, constate que les acquisitions des Religieuses y avaient été faites dès l'an 1264, ou devant du temps déclaré ès dites lettres, « lesquelles avons levé et osté. »

En mai 1389, *Jean Lailienaut* (1) conseiller du Roy, et seigneur en partie de *Serefontaine-les-Beauvais*, vend, « pour son profit faire » aux Religieuses de *Saint-Antoine-lez-Paris*, 54 perches de pré à *Champagne-les-Beaumont-sur-Oise*. Ce pré tenait à celui desdites Religieuses en la prairie de *Champagne* et à un autre pré de la même contenance que le premier, appartenant audit vendeur par cession desdites Religieuses auxquelles *Jean Lailienaut* aban-

(1) Ce doit être *Jean Aillénaut*, qui avait un fief à *Champagne* en 1373.

donne quatre setiers et demi de vinage dûs par elles à cause du fief de *Biaulevrier*, appartenant audit Jean.

Les religieuses avaient une pièce de vigne derrière leur hôtel dudit Champagne près d'une autre pièce de vigne sur laquelle elles prenaient une rente et sise au lieu dit la *Place* et en « laquelle terre et place nous faisons notre chemin à présent », dit dans l'acte Jean Lailienaut.

Le fief de *Biaulevrier* sur lequel se trouvait le lieu dit *Genais*, plusieurs fois cité déjà, avait jadis appartenu à *Henri de Belléglise*.

Le 22 mars 1481, Jean Laurens, garde de par le roi de la prévôté de Chambly, et Robert Lermite, clerc tabellion juré, commis par iceluy seigneur (le Roy) en ladite prévôté, notifient que *Jean Le Moyne*, laboureur, et *Jeanne des Hayes*, sa femme, demeurans à *Persencq*, du comté de Beaumont-sur-Oise, ont vendu pour 15 liv. monnaie courante à l'honorable homme et sage M^{re} Pierre Boubys, M^e ès arts, curé de la paroisse de Cormery, près Tours, des terres venues à ladite Jeanne par le décès de son père Jean Des Hayes, jadis laboureur à Chambly, savoir : une pièce de terre en labour de quatre arpents, située à *Champagne*, près la rivière d'Oise, lieu dit les *Adjoncs*, tenant d'une part à la rivière et d'autre part à la prairie, d'un côté à M^{re} Jean du Drac, et d'autre à Jean, dit des Granches, en la censive des Religieuses de Saint-Antoine-lès-Paris. Item une pièce de terre de trois quartiers au même terroir, tenant à Martin le Charron et audit M^{re} Jean du Drac, en la censive desdites Religieuses de Saint-Antoine et des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

Deux ans plus tard, le mardi 27 janvier 1483, le même M^{re} Pierre Boubys délaisse aux Religieuses de Saint-Antoine 4 sols parisis de rente qu'il prenait chacun an sur une grange assise à *Champagne* que lui avait vendue Jean Michel le Jeune, demeurant à Champagne, grange qui tenait audit vendeur et à Philippe le Mercier. Ce délaissement était une rétrocession.

Le 18 janvier 1495, Pierre Boubys, alors chanoine de Saint-Frambourg de Senlis, cède à Saint-Antoine-des-Champs, en don perpétuel et irrévocable, pour la singulière affection qu'il avait pour l'église et monastère dudit Saint-Antoine-lès-Paris, cinq quartiers de terre en deux pièces qu'il avait de son conquet à *Champagne*, au dessous de l'Eglise, sur la rivière d'Oise, près l'Isle-Adam. Une pièce de trois quartiers tenait à Robin Tabaret et à l'Hôtel dudit Champagne, aboutissant d'un bout à Pierre Moutier et de l'autre au bout du chemin par lequel on va de Champagne à l'Isle-Adam. L'autre pièce contenait demi arpent, tenait audit Moutier, aboutissant audit Barat et aux trois quartiers susdits. M^{re} Pierre Boubys donne en outre 8 sols par. de rente et les arrérages qui lui sont dûs sur une mesure et jardin assis à *Palmain* (Parmain) près l'Isle-Adam. Le donateur ne se réserve que l'usufruit des cinq quartiers de pré seulement. Il demande à être participant ès prières, oraisons et bienfaits qui chacun jour se font à Saint-Antoine-des-Champs à Paris.

On retrouve sur ces actes les noms de deux notaires fort connus dans les documents parisiens : *Pilleux* et *Barthélemy*.



Un acte du Cartulaire de Saint-Antoine concernant Champagne du 11 mai 1331, donne une charte de Philippe VI de Valois, roi de France, notifiant que, par arrêt du Parlement, les dames de Saint-Antoine sont maintenues en leur justice de leur seigneurie du *Petit Saint-Antoine-des-Champs* à *Champagne*, contre les entreprises des officiers de la Dame de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, Philippe de Poissy, prévôt dudit Hôtel-Dieu, avait arbitrairement saisi et arrêté dans la cour de cet établissement, une personne demeurant à *Champagne*, sur le domaine de Saint-Antoine, donc justiciable de Saint-Antoine, pour la vente de sa maison. Le nom de cette personne, *Marie Sausseverte*, nous rappelle qu'à Saint-Germain-des-Près, en 1249, *Robert Sausseverte* et sa femme vendaient une maison à Simon le Queue, contigüe à celle de feu Guy-le-Queue, ce cuisinier du roi dont les édiles parisiens ont méconnu le nom en donnant à la rue où il habitait l'appellation absurde et persévérante de Gilles-Queue et Git-le-Cœur.

Inventaire des Archives de l'Oise : une seule pièce de 1775 : « Sommotion à François et Jean Bardel, charrons, fermiers des grosses dîmes de grain et de vin de *Champagne*, de payer au Chapitre de Beauvais, propriétaire de ces dîmes, 54 setiers de grain et 45 livres pour une année de fermage. »

ABBE DE LAUNAY.
